

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 11 décembre 2020. Le prochain bulletin de mise à jour de l'ADC paraîtra le 22 janvier 2021.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur général adjoint – affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo des tendances de la pandémie et de l'évolution du nombre de cas de COVID-19 au Canada. Cliquez sur l'image ci-dessous pour voir la vidéo. Le Dr Aaron Burry abordera notamment les thèmes suivants :

- les tendances de la COVID-19 sur les sept derniers jours;
- l'évolution du nombre d'infections partout au Canada;
- le nombre de cas par 100 000 personnes sur sept jours, par province;
- le point sur les vaccins contre la COVID-19, le cadre de pensée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les groupes prioritaires définis par l'OMS, les orientations du Canada;
- les priorités qui se dégagent du Comité consultatif national de l'immunisation ainsi que les régions ou provinces chaudes du pays.



*Durée de la vidéo : 11 minutes environ. Date d'enregistrement : 8 décembre 2020
[en anglais]*

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

M. Don Moors, président du cabinet Temple Scott Associates, fait le point sur l'énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral et sur les programmes d'aide financière fédéraux. Cliquez sur l'image ci-dessous pour voir la vidéo.



*Durée de la vidéo : 8,5 minutes environ. Date d'enregistrement : 8 décembre 2020
[en anglais]*

Faits marquants :

Le 30 novembre 2020, la vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland, a déposé l'[énoncé économique de l'automne](#) du gouvernement. Cet énoncé a donné un aperçu de la situation budgétaire du gouvernement fédéral pour les cinq prochaines années; a annoncé d'autres programmes pour aider les particuliers et les entreprises qui continuent à subir les contrecoups de la COVID-19; a présenté de nouvelles mesures pour stimuler la reprise économique une fois que la COVID-19 relâchera son emprise.

Aide pour les entreprises

- **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** : Le gouvernement augmente à 75 % le taux de subvention salariale maximale pour la période commençant le 20 décembre 2020 et il maintiendra ce taux jusqu'au 13 mars 2021. L'ADC reste à l'affût des précisions qui seront annoncées à ce sujet.
- **Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)** : Afin de rassurer un peu les entreprises et autres organisations, le gouvernement prévoit maintenir les taux de la SUCL pendant trois périodes additionnelles. Cela signifie qu'un taux de subvention de base allant jusqu'à 65 % sera offert pour les dépenses admissibles jusqu'au 13 mars 2021.

- **Mesure de soutien en cas de confinement** : Conformément au nouveau programme de soutien en cas de confinement, les organisations assujetties à un confinement et tenues de fermer leurs portes ou de réduire considérablement leurs activités sur ordre de la santé publique sont admissibles à un supplément de 25 % qui s'ajoute au taux de base de 65 % du SUCL. Le gouvernement propose de maintenir ce supplément de 25 % en cas de confinement pour trois périodes additionnelles, soit jusqu'au 13 mars 2021.
- **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)** : Depuis le [4 décembre 2020](#), les entreprises admissibles qui sont confrontées à des difficultés financières à cause de la COVID-19 peuvent obtenir un deuxième prêt conformément au CUEC pouvant atteindre 20 000 \$ – en plus du montant initial de 40 000 \$ qui a été offert aux petites entreprises.

La moitié de cette aide supplémentaire, soit jusqu'à 10 000 \$, sera radiée si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022. Cela signifie que le prêt supplémentaire fait effectivement passer les prêts du CUEC de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour les entreprises admissibles, dont un total de 20 000\$ sera radié si le solde du prêt est remboursé dans les délais.

La date limite sera reportée du 31 décembre 2020 au 31 mars 2021. Pour faire une demande, les entreprises et organismes à but non lucratif admissibles doivent communiquer avec l'institution financière qui leur a accordé le premier prêt du CUEC et fournir l'information et la documentation exigées.

Voir la vidéo pour un complément d'information sur chacun des programmes d'aide. L'ADC entend mettre à jour les pages de son site Web consacrées aux [programmes d'aide financière fédéraux](#) en temps voulu.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Le gouvernement du Canada prévoit affecter encore 1,5 milliard de dollars, en plus des montants déjà prévus, pour poursuivre l'approvisionnement en ÉPI ainsi que pour en assurer l'entreposage et fournir un soutien logistique, ce qui permettra de livrer rapidement les fournitures médicales et l'ÉPI dont les provinces, les territoires et les communautés autochtones ont urgemment besoin, en plus de maintenir les stocks de la Réserve nationale stratégique d'urgence.

Le gouvernement prévoit éliminer la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) sur l'achat de masques et de visières, ce qui rendra ces articles importants plus abordables. Cette décision vaut pour le [matériel acheté après le 6 décembre 2020](#).

Vaccins

- **Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)** : Le 4 décembre 2020, le CCNI a mis à jour ses orientations afférentes à l'[administration prioritaire des premières doses de vaccin](#). Il recommande que les doses initiales de vaccins autorisés contre la COVID-19 soient proposées aux personnes sans contre-indications issues des populations suivantes :
 - résidents et personnel des milieux de vie collectifs qui fournissent des soins aux personnes âgées;
 - adultes de 70 ans et plus, en commençant par ceux de 80 ans et plus, puis en diminuant la limite d'âge par tranches de 5 ans jusqu'à 70 ans au fur et à mesure de l'approvisionnement;
 - travailleurs de la santé (y compris tous ceux qui travaillent dans les milieux de soins de santé et les préposés aux services de soutien à la personne dont le travail requiert un contact direct avec les patients);
 - adultes dans les communautés autochtones où l'infection peut avoir des conséquences disproportionnées.

Nouveau! L'ADC écrit à la ministre fédérale de la Santé au nom de la profession dentaire : Dans sa définition des travailleurs de la santé, le CCNI ne précise pas si les professionnels de la médecine dentaire sont inclus. En conséquence, le président de l'ADC, le Dr James Armstrong, a écrit une [lettre](#) [en anglais] à la ministre de la Santé, Patti Hajdu, le 10 décembre 2020 pour demander la confirmation que les professionnels de la médecine dentaire font bien partie du [groupe des travailleurs de la santé](#) défini par le CCNI et pour s'assurer qu'ils auront accès à un vaccin contre la COVID-19 en temps voulu. L'ADC a aussi demandé des précisions au CCNI et attend une réponse. L'ADC fera le point auprès de ses associations provinciales et territoriales membres et des intervenants clés dès qu'il y aura du nouveau.

Des nouvelles! Distribution des vaccins : Le 9 décembre 2020, Santé Canada a autorisé le vaccin de Pfizer-BioNtech. Une première cargaison de 249 000 doses sera répartie entre les provinces et les territoires, en fonction du nombre d'habitants, au début de la semaine prochaine. [Pour tout savoir sur les ententes du Canada auprès des fabricants de vaccin](#)

Pour que les dentistes soient éventuellement inclus parmi les personnes à vacciner en priorité, il vaut mieux continuer à rappeler la profession à l'esprit des ministres de la Santé et des médecins hygiénistes en chef des provinces et à travailler de pair avec les directeurs de la médecine dentaire, là où il y en a. L'ADC encourage les associations dentaires membres à écrire à leurs représentants pour maintenir la pression dans ce dossier.

Autres informations importantes sur la scène fédérale

Des nouvelles! Transferts en santé aux provinces : Les premiers ministres des provinces et des territoires ont rencontré le premier ministre Trudeau cette semaine. Les chefs provinciaux s'entendent pour réclamer que le gouvernement fédéral fasse passer les transferts en santé de 22 % à 35 %. Le premier ministre Trudeau a fait preuve d'ouverture, sans pour autant s'engager. Lire tous les détails [ici](#).

Des nouvelles! Programme national de soins dentaires : Le 8 décembre 2020, à la Chambre des communes, la députée néo-démocrate Laurel Collins a demandé à la ministre Hajdu quand le gouvernement allait s'engager à offrir un programme de soins dentaires abordables à la population canadienne. Elle a cité des statistiques sur l'accessibilité aux soins montrant que les femmes et les personnes à faible revenu sont désavantagées de façon disproportionnée. La ministre a répondu que le gouvernement était prêt à travailler avec les autres partis à cet égard. L'ADC suit le dossier de près.

Nouveau! Activité du Comité de la Chambre des communes : Le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes poursuit son étude de la riposte du gouvernement à la pandémie. Le vendredi 11 décembre 2020, il examinera le [projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi sur l'Agence du revenu du Canada \(donneurs d'organes et de tissus\)](#). L'ADC continue de suivre le dossier.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Les membres de ce groupe se concertent pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Nouveau! Santé mentale en milieu de travail : Il est important de prendre soin de sa santé mentale et de sa santé générale, tout particulièrement durant la pandémie de COVID-19. Le Groupe de travail se penche sur des moyens d'examiner l'incidence de la pandémie sur la santé mentale des dentistes et des équipes dentaires.

Cette semaine, le Groupe de travail a rencontré la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) pour en savoir davantage sur la stratégie nationale en matière de santé mentale qui vise à lutter contre la stigmatisation des problèmes de santé mentale et à présenter des normes pour la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Le Groupe de travail scrutera de près cette stratégie en vue de déterminer comment l'adapter au secteur dentaire.

Le [site Web de la CSMC](#) renferme toute une série de ressources utiles pour garder une bonne santé mentale et une bonne santé, y compris des affiches, des infographies, des fiches-conseils, des occasions de formation, des webinaires et plus encore. On y trouve par exemple :

- dépliant : [Santé mentale en milieu de travail](#)
- fiche-conseil : [Comment redonner \(ou demander de l'aide\) durant la période des fêtes](#)
- fiche conseil : [Avoir une meilleure résilience en temps de pandémie](#)
- fiche-conseil : [Astuces pour s'adresser à une personne en crise à l'heure de la COVID-19](#)

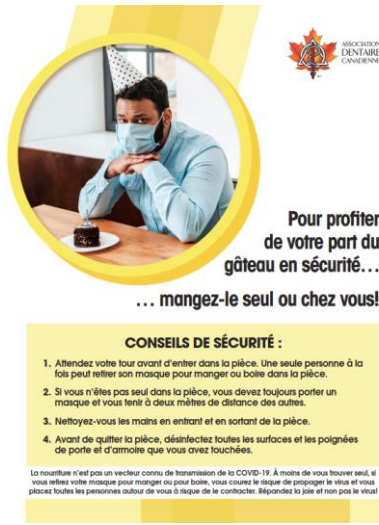
En cours d'élaboration : Le Groupe de travail continue de travailler à l'élaboration d'un document de référence sur l'administration des vaccins dans un cabinet dentaire. Ce document comprendra de l'information sur la formation requise et abordera toute une série d'autres questions clés. Il vise à aider les associations dentaires membres à déterminer le rôle des dentistes (le cas échéant) en tant que vaccinateurs.

Rappel! La période des fêtes approche à grands pas. Mettez bien en vue l'édition des fêtes des affiches de l'ADC : Il arrive souvent que des patients ou des membres du personnel dentaire apportent de la nourriture au cabinet pour souligner un événement spécial ou les fêtes. Toutefois, pour aider à prévenir la propagation du virus, il faudra user de prudence avant de célébrer avec de la nourriture et des boissons dans les aires communes en période de pandémie de COVID-19. Pour le rappeler, l'ADC a ajouté deux nouvelles affiches à la série ayant pour thème *La vigilance est de mise en tout temps!*. Ces affiches fournissent des conseils pour les aires communes et pour la consommation de nourriture en toute sûreté au cabinet dentaire.

Cette trousse contient des notes pour les réunions d'équipe, y compris des conseils pour organiser des célébrations de fin d'année qui répandront virtuellement la bonne humeur cette année. Tout ce matériel est offert en français et en anglais et peut servir non seulement pour la période des fêtes, mais aussi pour tout autre événement spécial (comme l'anniversaire d'un membre du personnel, etc.).

Le matériel a été distribué aux associations dentaires membres de l'ADC par l'entremise du Groupe de communication dentaire. Ces membres peuvent y ajouter leur logo et adapter le contenu à leur guise.

L'Agence de la santé publique du Canada offre aussi d'autres [conseils de sécurité](#) pour réduire les risques et aider à prévenir la propagation de la COVID-19 pendant les fêtes et lors de célébrations.



Association Dentaire Canadienne

Pour profiter de votre part du gâteau en sécurité...

... mangez-le seul ou chez vous!

CONSEILS DE SÉCURITÉ :

1. Attendez votre tour avant d'entrer dans la pièce. Une seule personne à la fois peut retirer son masque pour manger ou boire dans la pièce.
2. Si vous n'êtes pas seul dans la pièce, vous devez toujours porter un masque et vous tenir à deux mètres de distance des autres.
3. Nettoyez-vous les mains en entrant et en sortant de la pièce.
4. Avant de quitter la pièce, désinfectez toutes les surfaces et les poignées de porte et d'armoires que vous avez touchées.

La nourriture n'est pas un vecteur connu de transmission de la COVID-19. À moins de vous trouver seul, si vous retirez votre masque pour manger ou pour boire, vous courez le risque de propager le virus et vous placez toutes les personnes autour de vous à risque de le contracter. Répondez la jase et non pas le virus!

Aperçu d'une affiche pour les fêtes de la série *La vigilance est de mise en tout temps!*. Les couleurs et le texte pourront varier puisque les associations dentaires membres de l'ADC ont la possibilité d'adapter le matériel destiné à leurs membres.

Rappel : Le Groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et d'établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au Groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Groupe de réflexion de l'ADC sur la prévention des infections

Ce groupe de réflexion a la responsabilité de recueillir et de compiler de l'information sur la prévention des infections pour appuyer le Groupe de travail sur la reprise des activités. Il se réunit régulièrement jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de toutes ses tâches. Il concentre ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir :

- la réduction au minimum des émissions de particules infectieuses;
- les façons de limiter la dispersion des particules infectieuses aux zones environnantes;
- la protection du personnel et des patients dans le cabinet dentaire, y compris les exigences en matière d'ÉPI;
- les protocoles de contamination et de désinfection.

Nouvelle ressource à venir bientôt! Utilisation des blouses médicales en médecine dentaire : En collaboration avec le Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités, le Groupe de réflexion de l'ADC a élaboré un guide sur l'utilisation des blouses médicales en médecine dentaire. Ce guide fait le pont entre le système médical et le système dentaire et il fournit de l'information générale sur l'utilisation de ces blouses en médecine dentaire. La version finale du guide sera publiée en français et en anglais et elle sera distribuée aux associations dentaires membres de l'ADC par l'entremise du Groupe de communication dentaire. Ces membres pourront y ajouter leur logo et en adapter le contenu à leur guise. Le guide avec l'image de marque de l'ADC sera aussi diffusé auprès des membres affiliés du Québec.



Nouveau! L'ADC apporte des précisions sur l'efficacité d'un rinçage-bouche au peroxyde d'hydrogène avant une intervention pour réduire la charge virale du SARS-CoV-2 dans la salive.

En mars 2020, une étude italienne publiée suggérait que les dentistes envisagent dorénavant l'emploi d'un rinçage-bouche en raison de leurs propriétés antimicrobiennes et du rôle qu'ils pourraient jouer dans la diminution de la charge virale dans la bouche. Depuis, les rinçage-bouche ont été inclus dans les recommandations et les protocoles publiés par les provinces canadiennes.

Récemment, de petites études ont remarqué que les rinçage-bouche n'avaient pas d'efficacité particulière contre les virus et notamment contre la COVID-19. À l'heure actuelle, il n'y a pas assez de données pour montrer l'efficacité, ou le manque d'efficacité, du peroxyde d'hydrogène ou d'autres rinçage-bouche sur la charge virale dans la bouche.

Une revue systématique et une étude clinique pilote prospective menées par des chercheurs en Allemagne ont été portées à l'attention de l'ADC. Ni l'une ni l'autre n'ont montré ou réfuté l'efficacité du peroxyde d'hydrogène employé avant une intervention pour éliminer le SARS-CoV-2 dans la bouche.

Quand la charge virale est réduite dans la bouche après un rinçage, elle revient en moins de 60 secondes. Pour l'instant, il n'est pas clair si le peroxyde d'hydrogène a été visé par ce débat. L'utilisation courante d'un rince-bouche avant une intervention visait à réduire la charge bactérienne avant une intervention dentaire et il n'a pas été montré que cela était nuisible au patient. Ce protocole a été jugé bénéfique pour le patient au lieu d'être virucide ou un moyen de remplacer les protocoles de prévention des infections.

Tests instantanés :

Des nouvelles! Mise à l'essai des tests instantanés : L'ADC a reçu des demandes sur le déploiement des tests instantanés qui sont mis à l'essai au Canada, notamment dans les centres de soins de longue durée. Ce genre de test ressemble à ce qui a été mis en œuvre dans le secteur des transports.

Des tests instantanés sont actuellement mis à l'essai chez certains voyageurs qui reviennent de l'étranger, et ce, pour écourter leur période d'isolement obligatoire. Ces personnes doivent se soumettre à un second test instantané de cinq à six jours plus tard. Les tests instantanés sont aussi mis à l'essai dans les centres de soins de longue durée et les collectivités éloignées. Ces tests permettront de dépister le virus de la COVID-19 chez certaines personnes, mais pas toutes.

Même si la fiabilité de ces tests soulève des questions, l'ADC continue de suivre les évaluations des essais pour voir cette méthode serait efficace pour gérer les foyers d'éclosion dans les milieux de soins.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19. Les échanges ci-dessous ont été enregistrés depuis le bulletin de mise à jour sur la COVID-19 du 13 novembre 2020. Vous ne voudrez pas les manquer.

- [Incidence de la télémédecine dentaire sur les soins particuliers :](#)
Le Dr Clive Friedman passe en revue trois présentations clés du concours de recherche de l'Association internationale de l'invalidité et de la santé buccodentaire de cette année qui ont fait ressortir en quoi les innovations en télémédecine dentaire améliorent les soins buccodentaires du point de vue de l'enseignement, du mentorat et des traitements et comment la télémédecine

dentaire peut réduire la charge administrative, en particulier pour les personnes ayant des besoins particuliers. **(9 décembre 2020)** [en anglais]

- [Tout ce qu'il faut savoir sur les vaccins contre la COVID-19](#) : Le Dr Mark Donaldson traite de tout ce que sous-entendent la distribution et l'administration des vaccins tant attendus contre la COVID-19. Il explique le mécanisme d'action de chaque vaccin expérimental et compare les défis logistiques liés aux deux vaccins les plus prometteurs de Moderna et Pfizer/BioNTech. Vous voudrez aussi peut-être vous reporter à la [Foire aux questions sur le vaccin contre la COVID-19 \[fichier PDF en anglais\]](#) et à la [comparaison côte à côte des vaccins contre la COVID-19 \[fichier PDF en anglais\]](#). **(7 décembre 2020)** [en anglais]
- [Savoir faire preuve d'optimisme en période de COVID](#)
En se penchant sur toute la gamme des pensées et des émotions avec lesquelles les dentistes de partout au Canada doivent sans doute composer, la Dre Lori Simoens est arrivée à la conclusion que, même s'il était tout à fait normal de ressentir de la peur et de l'angoisse à l'égard de la plus grande crise sanitaire de notre temps, ces sentiments ne sont pas particulièrement utiles. **(3 décembre 2020)** [en anglais]

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Nouveau! Le numéro 7 de *L'essentiel de l'ADC* est affiché [en ligne](#). Voici les points saillants de l'édition qui traite de la pandémie :

- Réponses à vos questions liées à la COVID-19
- Survol des traitements pharmacologiques proposés contre la COVID-19



Nouveau dans le site Web de l'ADC : Masque et mauvaise haleine

Durant la pandémie de COVID-19, il est important de vous protéger et de protéger les autres en portant un masque ou un couvre-visage lorsque :

- vous êtes en public et que vous pourriez être en contact étroit avec d'autres personnes;
- vous vous trouvez dans le même espace intérieur que d'autres personnes qui ne font pas partie de votre ménage.

La mauvaise haleine est un effet secondaire courant de porter un masque durant de longues périodes.

Une page sur [le masque et la mauvaise haleine](#) a été ajoutée récemment au site Web de l'ADC. Aimez et partagez les messages des médias sociaux de l'ADC pour diffuser le plus largement possible l'information sur le maintien d'une bonne santé buccodentaire et sur la façon de garder une haleine fraîche sous son masque.



Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.



Santé mentale et bien-être

L'ADC rappelle aux particuliers qu'ils peuvent obtenir un soutien en matière de santé mentale et de bien-être en appelant le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPi au **1-844-578-4040** ou en consultant le site www.travailsantevie.com.

Le PAM offre différentes ressources pour aider les personnes à composer avec les tourments de la vie. Il s'agit de services confidentiels de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les personnes qui sont aux prises avec des difficultés en santé mentale ou qui ont besoin de conseils sur l'exercice physique, l'alimentation ou le rôle parental. Les services et ressources du PAM sont assurés par l'entremise du cabinet Shepell, le plus grand fournisseur de programmes d'aide pour le personnel et les familles au Canada.



Ce programme offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrechocs de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.